



ÎLE DE BRÉHAT  
ENEZ-VRIAD



# REGISTRE DE LOGEUR

## TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL

**Année : 2021**

Période :      Premier semestre                       Second semestre

NOM, Prénom du Propriétaire : .....

Courriel : .....Téléphone : .....

Catégorie : ..... Tarif en vigueur : .....

Sans catégorie : 3% de la nuitée HT par personne de plus de 18 ans (max 1,50 €). Vous pouvez vous aider du *calculateur automatique* disponible sur le site de la mairie :

<https://www.iledebrehat.fr/services/formalites-administratives/taxe-de-sejour/>

Dates et montant du séjour	Nombre de nuits	Nombre total de personnes	Nombre de personnes assujetties	Montant de la taxe par personne	Montant de la taxe encaissée	Observations
<b>Total :</b>						

Pour les montants inférieurs à 15 €, veuillez joindre le règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public)

# État récapitulatif de taxe de séjour au réel

Je soussigné(e) .....

Adresse : ..... CP : .....

Nom de l'établissement : .....

Adresse (si différente) : .....22870 ILE DE BREHAT

Déclare avoir encaissé la somme de ..... pour la période du ..... au .....

à ..... le .....

Signature,

Extrait délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2021 :

TAXE DE SEJOUR	2021
Hôtels de tourisme 4* luxe et hôtels de tourisme 4* - résidences de tourisme 4* - meublés de tourisme 4* et 5* et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes ;	1,50 €
Hôtels de tourisme 3* luxe et hôtels de tourisme 3* - résidences de tourisme 3* - meublés de tourisme 3* et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes ;	1,30 €
Hôtels de tourisme 2* - résidences de tourisme 2* - meublés de tourisme 2* - villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes ;	0,90 €
Hôtels de tourisme * - résidences de tourisme * - meublés de tourisme * - villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes ;	0,80 €
hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes ;	0,50 €
Meublés sans catégorie	3% de la nuitée HT par personne + 18 ans (max 1,50 €)
le camping municipal	0,20 €